



Liberté • Égalité • Fraternité


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires  
Service aménagement, biodiversité et eau  
Unité Police de l'Eau

Mairie de VERNEVILLE  
3 Rue du Télégraphe

57130 - VERNEVILLE

Dossier suivi par : Amandine GUERSING   
Tél. : 03 87 34 83 50  
Fax : 03 87 34 34 19  
Mél : amandine.guersing@moselle.gouv.fr  
Réf. : AG/ASPE-L9

Objet : **Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant la reconstruction de la station d'épuration sur la commune de VERNEVILLE**

Metz, le 27 juin 2014

PJ : **Dossier de déclaration**  
**Récépissé de déclaration**

Madame le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**Reconstruction de la station d'épuration communale de VERNEVILLE**

Ce dossier a été déposé par :

**HAGANIS**  
**Rue du Trou aux Serpents**  
**CS 82095**

**57052 – METZ CEDEX 2**

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

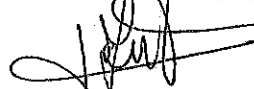
- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du **récépissé de déclaration** en date du 27 juin 2014 accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALÉRIE ANTOINE-POTIER